



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

FESTIVAL DES JEUX 2025

MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(Avant le lundi 1^{er} septembre 2025 à 12 heures pour la transmission du dossier complet)

A remettre par courrier : Ville de Roquebrune-sur-Argens – Service Médiathèques – Médiathèque Albert Camus – Place Salvagno – 83520 Roquebrune-sur-Argens

Ou par mail : mediatheque.bouverie@orange.fr

Renseignements : 04 98 11 37 52

1. OBJET

La Commune de Roquebrune-sur-Argens organise le **Festival des Jeux** les **18 et 19 octobre 2025** à l'Espace Suzanne Régis.

Afin d'y proposer un service de restauration au public, 3 stands mobiles de vente de denrées alimentaires dont deux proposant une offre combinée sucrée et salée, et un autre proposant exclusivement du sucré (type crêpes, gaufres, barbe à papa, confiseries, etc.).

2. LOCALISATION



ESPACE CALANDRI
Boulevard des arbousiers – Quartier de la Bouverie

3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CRITÈRES DE VALIDITE DES DOSSIERS

La Commune organise un Festival des Jeux familial, culturel et grand public les 18 et 19 octobre 2025 à l'Espace Calandri.

Un maximum de **3 stands mobiles de vente de denrées alimentaires (type food trucks)** sera autorisé, répartis comme suit :

- **2 stands classiques**, proposant une offre combinée **salée et sucrée**,
- **1 stand sucré spécifique**, exclusivement dédié aux crêpes, gaufres, barbe à papa, confiseries, etc.

La participation est soumise à **validation préalable par le service des Médiathèques** et sera retenue selon la qualité des prestations et l'ordre de réception des dossiers.

Chaque exposant devra :

- Être **totalelement autonome**,
- Disposer d'un **extincteur en état de fonctionnement**,
- Être **en conformité réglementaire** (hygiène, branchements, sécurité),
- Être capable d'évacuer son stand en moins de **30 minutes** en cas d'urgence.

Une vigilance particulière sera portée au respect des normes de sécurité (extincteurs, branchements, hygiène, etc.), et le gestionnaire de la manifestation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ces obligations.

Les food trucks seront autorisés à s'installer **le samedi 18 octobre** entre **8h et 9h30**, pour une ouverture au public de **10h à 19h** ainsi que **le dimanche 19 octobre de 10h à 18h**. L'accès à l'emplacement de restauration sera ensuite **fermé de 10h à 18h** pour raisons de sécurité.

Les participants doivent veiller à la qualité de présentation du stand, au bon état du matériel et au respect des règles de propreté sur le site. **Les stands utilisant des modes de cuisson à flamme (barbecue au gaz, braseros, etc.) sont interdits.** Interdiction de vente d'alcool.

Redevance d'occupation du domaine public pour les stands mobiles de vente de denrées alimentaires : 25 euros par journée (+ 6 € de frais forfaitaires de gestion – tarif fixé par décision municipale)

PRESTATIONS PROPOSÉES :

.....
.....

DESCRIPTION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET BESOINS TECHNIQUES (10 000 W MAXIMUM) :

.....
.....

4. PIÈCES A JOINDRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet ou de ne pas retenir un dossier tardif ou ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus)

- Le présent formulaire de manifestation d'intérêt paraphé, daté et signé
- Une copie de la carte d'identité du demandeur
- Un extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité.
- Une présentation du stand (taille, matériel, etc.) et des produits présentés

5. CRITÈRE DE SÉLECTION

Un critère de sélection sera appliqué pour départager les offres :

*** Qualité du dossier et des prestations proposées**

*** La cohérence avec l'identité du festival**

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus, (particulièrement les conditions d'installation et d'évacuation des stands).

A _____, le

Signature du demandeur